

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Session ordinaire du 17 mai 2018

### Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, DIDIER, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, MONTAGNE, DUBOIS, VUICHARD, BERTHIER-CASSET, RASPER, CHOUTEAU

Corine GONIN, excusée, donne pouvoir à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 9 avril 2018.

Ajout à l'ordre du jour : 18<sup>ème</sup> rassemblement de l'Amicale des anciens du 77<sup>ème</sup> Bataillon de Génie

Tout d'abord, Monsieur le Maire donne la parole à deux adolescentes du village venues exposer leur projet de rétablir les « classes ».

Afin de le concrétiser, une réunion aura lieu prochainement entre les membres de la commission jeunesse, des Conseillers Municipaux et les ados.

### Amicale des anciens du 77<sup>ème</sup> Bataillon de Génie

Une cérémonie au monument aux morts aura lieu le mercredi 23 mai, à 11 h (circulation coupée dans le cœur village de 11 h à 11 h 15).

A cette occasion, une gerbe sera déposée au nom de la commune.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert à tous les participants.

### Point lecture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le fonctionnement de ce point lecture de la commune est étroitement lié au prêt de documents de la Direction de la Lecture Publique du Département de l'Ain et qu'une convention, pour ces prêts, date du 9 juillet 1992. Il précise que la D.L.P. souhaite maintenant faire évoluer ces points lectures et bibliothèques et modifier les modalités de partenariat. Il fait lecture des divers points d'évolution souhaités par la D.L.P. de Bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création de la bibliothèque municipale de Sainte-Croix, située pour le moment dans les locaux de la mairie sis 126 route du Creux Dollens.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la D.L.P. de Bourg, ainsi que tous documents à venir nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.
- Dit qu'une dotation budgétaire, d'un montant de 350 €, a été inscrite au compte 6065 du budget communal de 2018.

### Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion (C.D.G.) de la fonction publique territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Il précise que le C.D.G. 01 propose, par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la préfecture (dispositif appelé ACTES). Ce dispositif consiste en l'envoi à la préfecture ou sous-préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de Gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux.
- La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echange Standard – P.E.S. V2) : ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables, en particulier la signature électronique de documents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

### *Modification des statuts du S.I.E.A.*

Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2018, les délégués ont délibéré le principe d'une modification des statuts du S.I.E.A. afin de prendre en considération les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et de la préfecture sur les fonds de concours que versaient les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

La modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante : « *les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.* »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve à l'unanimité la modification statutaire du S.I.E.A.

### *Le nouveau compteur Linky*

Monsieur le Maire a reçu en mairie un représentant de ENEDIS venu exposer les intérêts d'une telle opération, qui a déjà débuté sur la commune.

### *Réunions diverses*

#### 3CM – 24 avril – Commission Développement Economique

- NOV & CO – validation du fonctionnement
- Présentation du projet ARTILAB et des interactions potentielles avec NOV & CO
- Actualités économiques

#### 3CM – 3 mai – Conseil Communautaire

- Redevance spéciale – tarifs ZAC des Goucheronnes – déclaration d'utilité publique – enquête parcellaire – mise en comptabilité du PLU de La Boisse
- ZAC des Goucheronnes – approbation du dossier de création
- ZAC des Goucheronnes – autorisation environnementale unique
- ZAC des Viaducs – réalisation du raccordement électrique ENEDIS
- Convention pour l'autorisation de passage de réseaux sur le domaine public autoroutier concédé – travaux de fonçage microtunnelier
- SIEA de l'Ain- commission consultative paritaire de l'énergie – désignation d'un représentant
- CPII – demande de subvention auprès du SDIS pour l'année 2018
- Choix du gentilé des habitants de l'Ain
- Demande d'emprunt
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Seuil d'amortissement des biens de faible valeur
- Présentation de la masse salariale

Les comptes rendus détaillés de ces différentes réunions peuvent être consultés en mairie.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Patrick HAUTAPLAIN qui a procédé, gracieusement, à des travaux phoniques et de peinture, dans la salle de réunion du Conseil Municipal, ce qui a fait faire à la commune des économies non négligeables.

Prochaine réunion : jeudi 14 juin 2018 – 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers